

Mission du Comité international en Amérique latine

Ces Sociétés, tout en approuvant dans l'ensemble les travaux du Comité international, apportèrent sur plusieurs points d'utiles suggestions dont le Comité tiendra compte dans l'élaboration de ses projets définitifs. Lorsque les Sociétés membres de la Commission les recevront, elles fixeront si elles entendent se réunir une fois encore.

* * *

A l'occasion de ces réunions, la Croix-Rouge française et la Croix-Rouge suisse, de même que le Comité international et la Ligue, organisèrent des réceptions qui permirent aux membres des diverses Commissions de se rencontrer et d'échanger utilement leurs vues.

J. P.

Le Comité international de la Croix-Rouge en Amérique latine

Le Comité international de la Croix-Rouge a chargé M. Georges Dunand, directeur-délégué, d'une mission auprès des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et des Gouvernements des vingt Républiques de l'Amérique latine, mission qui s'est prolongée de février à fin juillet 1947. M. G. Dunand expose ci-après les objets de cette mission et évoque les émouvantes manifestations de solidarité dont il a été le témoin au cours de son voyage.

Le Comité international saisit cette occasion pour renouveler aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge de l'Amérique latine et aux Gouvernements des vingt Républiques, l'expression de sa reconnaissance pour l'amitié et la compréhension active dont, en la personne de son envoyé spécial, il a recueilli tant de signes à l'occasion de cette mission.

* * *

Quand, revenu à Genève après avoir visité les capitales des vingt Républiques de l'Amérique latine, l'envoyé du Comité international a tenté de résumer ses impressions de six mois de voyage, une idée lui a paru exprimer clairement l'essentiel: *universalité* de la Croix-Rouge.

Mission du Comité international en Amérique latine

Cette universalité de l'héritage moral d'Henry Dunant, cette confraternité des hommes et des femmes qui, dans le monde entier, appliquent chaque jour les leçons du « Souvenir de Solferino », le Comité international en avait recueilli les témoignages tangibles une fois de plus, de 1939 à 1946, par exemple sous la forme des trois milliards de francs suisses de secours que, pour une large part, les Sociétés nationales l'avaient chargé de transmettre aux soldats prisonniers ou encore dans cette collaboration dévouée qui a permis à ces mêmes sociétés de contribuer à transmettre plus de trente millions de messages échangés par les captifs et leurs familles. Et, en Amérique latine aussi, les rapports entre les Sociétés nationales et le Comité international ont été plus que jamais confiants et profitables à l'œuvre commune de la Croix-Rouge.

Mais, souvent, les contacts personnels avaient manqué et nos collègues, peu informés, nous avaient simplement fait confiance. En effet, d'une façon générale, le Comité international, limité par un devoir extrêmement strict de discrétion et accaparé par la réalisation urgente de son œuvre de guerre, n'a publié que très peu de choses sur son travail ; de plus, lorsqu'il informait la Croix-Rouge ou le public, il a dû se borner — par manque de temps, de collaborateurs et d'argent — à l'usage de la langue française ; enfin il n'a pu que rarement envoyer l'un de ses membres ou l'un de ses délégués dans des territoires épargnés par la guerre. De leur côté, les dirigeants de la Croix-Rouge et les hauts fonctionnaires d'Amérique latine, depuis 1939, n'ont guère pu venir en Europe.

En 1946, le Comité international, comme invité de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à Oxford, puis comme hôte à son tour à Genève, a pu enfin revoir, à côté de ses collègues plus proches, les dirigeants des Sociétés de la Croix-Rouge des cinq continents, parmi lesquels plusieurs confrères d'Amérique latine.

Afin de développer encore plus des échanges de vues dont dépend la vie même de la Croix-Rouge mondiale, le Comité international de la Croix-Rouge a souhaité rendre visite à chacune des Sociétés et à chacun des Gouvernements des deux Amériques. C'est ainsi que j'ai eu le privilège de passer de l'une à l'autre des vingt Républiques latines, du début de

Mission du Comité international en Amérique latine

février à la mi-juillet 1947, tandis que d'autres envoyés du Comité international espèrent visiter bientôt les Etats-Unis et le Canada.

Tout, dans une mission de Croix-Rouge, doit servir à l'œuvre pratique, qui est essentiellement, pour le Comité international, secourir les victimes de la guerre et perfectionner l'instrument de la Croix-Rouge mondiale pour le cas où de nouvelles épreuves frapperaient l'humanité. En conséquence, si mon voyage avait pour climat cette amitié qui lie dans le monde entier les hommes et les femmes de Croix-Rouge et si ma mission la plus évidente était d'apporter de Genève une affirmation renouvelée de cette amitié, des objets précis étaient assignés aux conversations et aux démarches.

* * *

On ne s'étonnera pas que le premier objet fût de souligner l'universalité de la Croix-Rouge et de contribuer à en activer les manifestations. Et à cet égard, le voyage commençait sous les plus heureux auspices, puisqu'il devait débiter à Caracas, par la V^e Conférence panaméricaine de la Croix-Rouge, à laquelle la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge vénézuélienne, selon une tradition déjà ancienne, invitaient le Comité international à se faire représenter.

Le Comité international avait ainsi l'occasion, dès l'abord, de présenter à l'ensemble des Sociétés de la Croix-Rouge d'Amérique, dans leurs langues mêmes, un rapport sur l'activité qu'il avait déployée depuis que M. Ed. Chapuisat, membre du Comité international, avait indiqué en 1940, à ces mêmes Sociétés lors de la IV^e Conférence panaméricaine, réunie à Santiago-du-Chili, comment le Comité international de la Croix-Rouge, par une adaptation incessante aux exigences d'un monde en feu, s'efforçait de fournir un minimum d'assistance à des victimes qui devaient bientôt se compter par dizaines de millions.

En même temps, l'envoyé du Comité international pouvait, dès les premiers jours de son pèlerinage, acquérir une notion claire des problèmes de la Croix-Rouge dans les deux Amériques.

Mission du Comité international en Amérique latine

La Conférence de Caracas a été une grande conférence, un rendez-vous émouvant de confrères qui, sans avoir été séparés les uns des autres par des fronts de guerre, n'en avaient pas moins été isolés par la mobilisation des moyens de transport et de communication, réservés à des fins militaires.

Le président d'honneur du Comité international de la Croix-Rouge, M. Max Huber, m'avait chargé du message ci-après, que je lus en séance d'ouverture, et à laquelle la Conférence répondit par une adresse de gratitude :

C'eût été pour moi une grande joie que de vous apporter personnellement le message du Comité international de la Croix-Rouge et de souhaiter à la Conférence panaméricaine de la Croix-Rouge, convoquée par la Ligue, un travail fécond en suites heureuses pour l'avenir. Malheureusement, mon état de santé ne me permet plus de faire de tels voyages. Je dois donc prier tous les congressistes, et les présidents de la Croix-Rouge du Vénézuéla et de la Ligue en particulier, de trouver dans ce message écrit la même chaleur de sentiments fraternels du Comité international et de moi-même que si je pouvais vous les adresser de vive voix.

Je suis heureux que vous puissiez reprendre, après la guerre et dans un magnifique continent auquel ont été épargnés les coups directs des événements militaires, les œuvres de paix de la Croix-Rouge dans toute leur plénitude. Le Comité international, bien que ses activités se soient sans cesse réduites depuis la cessation des hostilités, se trouve encore devant une tâche très grande, en regard notamment des moyens très limités dont il dispose, une tâche difficile et apparemment ingrate. Mais nous sommes certains que les Sociétés nationales nous aideront à mener à bonne fin notre œuvre dite « de guerre » dans l'esprit intégral de la Croix-Rouge.

La tâche de la Croix-Rouge qui consiste à assurer à l'avenir, par le développement du droit international, une meilleure protection des intérêts humanitaires en cas de guerre ou de catastrophes semblables, surtout aussi en faveur des civils et de l'enfance en particulier, nous rappelle avec une force spéciale les dangers qui peuvent menacer l'humanité. Nous nous rendons tous parfaitement compte que le but suprême des efforts humains dans le domaine international est de créer et de maintenir la paix, une paix juste et solide, afin que la Croix-Rouge n'ait à accomplir que des œuvres de paix ».

A la seconde séance plénière, je pus lire les passages les plus importants du rapport du Comité international, qui servit ensuite de base aux exposés et échanges de vues dans chacune

Mission du Comité international en Amérique latine

des vingt capitales. On trouve le texte complet de ce rapport dans le présent numéro de la « Revue internationale » ¹.

La Conférence de Caracas elle-même mériterait de longs commentaires, et le Comité international aura certainement l'occasion d'en signaler les résultats au cours des années qui viennent. Qu'on me permette, pour aujourd'hui, de céder la plume à celui qui en fut l'animateur justement félicité, M. le comte Bonabes de Rougé, secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. On lira, ci-après, l'article qu'il a publié dans la revue de la Ligue, « Le Monde et la Croix-Rouge » et qu'il a bien voulu nous autoriser à reproduire ².

* * *

L'universalité de la Croix-Rouge se manifestait encore d'une autre manière à l'occasion de ce voyage : Dans chacune des vingt républiques, de la plus petite à la plus étendue, une Société de la Croix-Rouge travaille chaque jour et toutes, comme tous les gouvernements, sollicités par le président Max Huber d'accueillir l'envoyé du Comité international, lui ont immédiatement souhaité la bienvenue.

Je pense avec une vraie émotion et infiniment de gratitude à cet accueil des Sociétés latino-américaines de la Croix-Rouge. Il faudrait que le travail journalier qui, deux ans après la fin de la guerre, semble plus absorbant presque qu'il ne l'était au pire du conflit, me laissât le loisir d'évoquer les mille souvenirs de la visite, la cordialité de la réception à l'aérodrome, les honneurs qui ne pouvaient s'adresser qu'au Comité international et non à son représentant d'un jour, l'aide constante à chacun des instants du séjour, l'hospitalité patriarcale des sociétés et de leurs dirigeants, le sérieux profond des séances et des conversations de travail et l'enthousiasme des réunions de sociétaires, de comités de dames, d'infirmiers, de corps motorisés volontaires et de bataillons de jeunesse, tant de têtes blanchies par un demi-siècle de consécration à la Croix-Rouge et tant de jeunes visages animés de la même volonté de servir.

¹ Voir ci-dessous, p. 723.

² *Ibid.*, p. 719.

Mission du Comité international en Amérique latine

Certes, les vingt sociétés ne sont pas uniformément puissantes, car beaucoup des beaux pays d'Amérique ont heureusement échappé aux coups les plus directs des deux guerres mondiales de notre siècle. Mais chacune de ces vingt Sociétés nationales est inspirée profondément par les principes de la Croix-Rouge et se prépare elle-même à les appliquer en cas de besoin, non seulement en transmettant des messages aux familles des captifs amis ou ennemis et des colis aux victimes de la faim ou de la haine, mais en se consacrant, en temps de paix, aux œuvres sociales et à l'éducation morale de la nation. Je voudrais dire l'admiration que j'ai ressentie à visiter tant de postes de premiers secours, tant d'hôpitaux, tant d'ateliers de couture, tant d'écoles d'infirmières, en bref, tant de ces institutions, pauvres parfois en argent, mais disposant de la source la plus riche : le dévouement silencieux, quotidien et inébranlable à la cause de la Croix-Rouge.

Cet esprit de la Croix-Rouge ne se manifeste d'ailleurs pas seulement dans les sociétés sœurs. L'envoyé du Comité international a eu le bonheur de rencontrer au sein de chacun des vingt Gouvernements un ministre des Affaires étrangères, plusieurs de ses collègues et de ses hauts collaborateurs qui se préoccupaient non seulement de rendre plus agréable le séjour du visiteur de Genève en lui accordant des facilités qui allaient jusqu'à le désigner comme hôte du Gouvernement, mais encore et surtout de donner au Comité international et à l'ensemble de notre organisation mondiale des instruments de travail meilleurs, des conventions internationales plus généreuses à l'égard des victimes de la guerre et, dès maintenant, pour cette dure période de l'après-guerre où tant d'êtres humains ressentent encore les coups de leurs ennemis passés ou présents, des moyens d'action, de l'argent, des permissions, des encouragements. Et, reçu en des audiences bienveillantes par presque tous les chefs de ces vingt Etats, j'ai entendu les magistrats suprêmes confirmer ce que l'on appelle à juste titre en Europe la générosité et l'esprit de justice des libres nations de l'Amérique.

Cet accès auprès des Gouvernements, ce libre contact entre les pouvoirs publics et un groupe privé de citoyens neutres

Mission du Comité international en Amérique latine

présentent pour le Comité international une importance extraordinaire. Dès sa création même, il y a 84 ans, le Comité international a eu le privilège d'entretenir des relations à la fois avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et avec les Gouvernements. On sait que les premières conférences internationales de la Croix-Rouge, en 1863 et 1864, groupaient des représentants des Gouvernements, la première fois à titre officieux et la deuxième à titre diplomatique ; ce n'est pas étonnant car, à l'époque, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge commençaient à peine à se constituer, sous l'impulsion du Comité international puis spontanément en suivant l'exemple des pionniers d'autres pays. On se rappelle aussi que les avant-projets de Conventions internationales pour la protection des victimes de la guerre, s'ils ont toujours été préparés par le Comité international en collaboration avec les Sociétés nationales et les Gouvernements doivent ensuite être soumis aux Gouvernements seuls qui décident de la forme définitive des projets, de leur mise en vigueur et de l'application des conventions ratifiées. Ce sont encore les Gouvernements qui, lorsque des conflits armés éclatent en dépit de leurs efforts de conciliation, autorisent le Comité international et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge à soulager les souffrances des victimes de la guerre et à prendre des initiatives qui, au cours des deux derniers conflits mondiaux, ont dépassé de beaucoup le cadre des conventions formelles.

Enfin, ce sont eux, conjointement aux Sociétés nationales, qui accueillent sur leur territoire les délégués permanents du Comité international dont on connaît le rôle si particulier : dans chaque pays en guerre, la délégation du Comité international a pour mission principale — comme la représentation de la Puissance protectrice mais souvent dans un domaine plus étendu — de protéger des victimes de la guerre ressortissantes des Puissances ennemies du pays qui l'accueille, avec l'assistance de la Société de la Croix-Rouge et du Gouvernement. Il en a été de même en Amérique latine où le Comité international, encore pour quelque temps, ne maintient pas moins de six délégations, à Mexico, Caracas, Bogota, Lima, Rio et Buenos-Ayres.

* * *

Mission du Comité international en Amérique latine

Comme je l'ai dit, cette universalité de la Croix-Rouge a une fin pratique, la réalisation — dans les faits de chaque jour — de l'idéal de la Croix-Rouge. Or, à la fin d'un conflit important, la Croix-Rouge a une double tâche « de guerre » : parer aux maux qui sont la conséquence du conflit, et tirer des enseignements de son travail récent. Il n'en va pas autrement pour le Comité international.

Aussi, son envoyé tenait-il à examiner avec les Croix-Rouges latino-américaines et les ministères des Affaires étrangères les enseignements que nous a apportés la dernière guerre. Je renvoie le lecteur à ce qui est dit à ce sujet dans mon rapport à la Conférence de Caracas¹, me bornant à rappeler que, en attendant le rapport général sur l'activité déployée par le Comité international à l'occasion de la dernière guerre — rapport qui sera publié au début de 1948 à l'intention de la XVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge — M. le président Max Huber dans le domaine des principes et M. F. Siordet, pour le travail quotidien, ont exposé dans des brochures², publiées en français, espagnol, anglais et allemand, les conditions dans lesquelles a agi le Comité international de la Croix-Rouge.

Les enseignements de la dernière guerre conseilleront à la Conférence de Stockholm d'apporter des perfectionnements aux conventions relatives aux victimes de la guerre et peut-être à la structure des organes de la Croix-Rouge internationale. Le Comité international de la Croix-Rouge, à diverses reprises déjà, a invité les Sociétés nationales de la Croix-Rouge à participer, en vue des débats de Stockholm, à un examen approfondi de notre action pendant cette guerre et j'ai été heureux, en dressant devant chaque Société un bilan provisoire de notre travail, de recueillir leurs demandes d'information, leurs critiques et leurs encouragements.

L'œuvre du Comité international de la Croix-Rouge (c'est-à-dire de ce serviteur de la communauté internationale de la

¹ Voir ci-dessous p. 723.

² « Principes d'action et fondement de l'œuvre du Comité international de la Croix-Rouge » (1939-1946); « Inter Arma Caritas ». L'œuvre du Comité international de la Croix-Rouge pendant la seconde guerre mondiale. (1947).

Mission du Comité international en Amérique latine

Croix-Rouge spécialisé dans le rôle d'un intermédiaire neutre en temps de guerre et d'après-guerre), doit également être connue du public et je suis extrêmement reconnaissant à tous mes hôtes du soin qu'ils ont mis à organiser non seulement des réunions des membres de la Croix-Rouge mais aussi des conférences publiques, tandis que plusieurs sociétés de radiodiffusion ont mis gratuitement leur microphone à disposition et que la grande presse latino-américaine a assuré à la mission du Comité international un écho tel que j'ai pu rapporter à Genève quelque cinq cents coupures de journaux, sans compter les articles vraiment émouvants que diverses Sociétés de la Croix-Rouge ont bien voulu déjà consacrer à mon passage dans leur pays.

Enfin, la mission du Comité international de la Croix-Rouge a trouvé une véritable consécration dans l'audience que, chaque fois, le plus haut dignitaire de l'Eglise catholique a accordée au soussigné, autre signe du rayonnement de la Croix-Rouge.

Nous savons que tous ces liens, manifestation de plus de l'attachement que ces nations ont pour la Croix-Rouge, ne feront que se renforcer au cours des années.

* * *

Je viens de marquer combien il est important que l'œuvre de l'ensemble de la Croix-Rouge au cours de ce dernier conflit soit exposée, examinée, critiquée, afin d'en tirer des enseignements pour un avenir incertain.

Mais le présent continue à imposer une lourde tâche à la Croix-Rouge dans le monde entier : les secours restaient nécessaires au début de l'année, comme maintenant d'ailleurs. Les maux, conséquences de la guerre, ne sont pas encore soulagés, tant s'en faut. Le Comité international a pu transmettre en faveur des prisonniers de guerre, des internés civils, des déportés politiques, des populations assujetties, plus de trois milliards de secours que lui confiaient les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, les gouvernements, des associations internationales religieuses ou laïques, d'innombrables donateurs. Mais il reste encore de très nombreux prisonniers de guerre, les invalides se comptent par millions et par dizaines de millions les civils que la guerre a

Mission du Comité international en Amérique latine

privés de tout. Souvent, comme pour les prisonniers de guerre, le Comité international est le seul organisme qui puisse encore se préoccuper de ces victimes. Mais le Comité n'a jamais rien possédé et il ne dispose notamment plus de fonds pour dispenser des secours en vivres, vêtements, médicaments.

De tout temps, le Comité international s'est efforcé de stimuler la générosité et il doit continuer à le faire avec plus de persistance que jamais.

C'est ainsi que, faisant appel à la solidarité des Sociétés nationales et à l'aide des Gouvernements, des notables, des colonies étrangères, son envoyé en Amérique latine, une fois de plus, a sollicité (et il apparaît déjà qu'il aura souvent sollicité avec succès) de l'aide, des sacrifices, en vue de permettre la poursuite des secours moraux aux captifs —, c'est-à-dire la transmission de leurs nouvelles, de leurs lettres, la visite de leurs lieux de détention, les intercessions auprès des pouvoirs détenteurs, toute l'œuvre que les délégués du Comité international de la Croix-Rouge ont encore dans de nombreux pays —, des secours matériels à ces mêmes captifs, aux invalides, aux populations civiles.

L'on connaît à ce sujet la position du Comité international : intermédiaire neutre reconnu pour les temps troublés, il est en outre chargé de contribuer, en temps d'après-guerre, au soulagement des maux considérés comme une conséquence de la guerre¹. Mais, en tout temps, il se laisse guider par deux règles de conduite :

a) Il a le devoir de prendre toute initiative propre à atténuer les souffrances des victimes, selon un droit d'initiative humanitaire reconnu par les conventions internationales.

b) Il entend limiter ses interventions aux circonstances et aux lieux où son action est réellement nécessaire, afin de ne pas éparpiller ses forces.

M. le président Huber le rappelle dans la brochure citée plus haut et dont j'ai repris un passage comme conclusion de l'exposé présenté à Caracas :

¹ Art. VII des statuts de la Croix-Rouge internationale.

Mission du Comité international en Amérique latine

Selon sa politique de limitation réfléchie, le Comité international, dans la période actuelle, se consacre avant tout à l'assistance morale et matérielle des prisonniers de guerre.

En faveur des invalides, il agit de concert avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et avec les organes nationaux compétents.

En faveur des populations civiles, il s'efforce de faire connaître les besoins, il encourage les Sociétés nationales à confier des dons à la Ligue et il stimule autant qu'il est en son pouvoir la générosité des donateurs autres que les Associations de la Croix-Rouge, tout en mettant ses délégations à disposition des organes internationaux de secours et en assurant provisoirement le transport d'une part des envois confiés à la Ligue.

Enfin, il prépare, en collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et les Gouvernements, la réforme des conventions humanitaires internationales.

Pour toutes ses tâches, le Comité international, ou plutôt les malheureux dont le Comité se préoccupe, ont un besoin immense, incessant, des actions directes ou de la collaboration, des Sociétés nationales, des Gouvernements, de tous ceux qui acceptent de donner sans intention de propagande. C'est ce que le soussigné avait mission de dire à l'élite des vingt nations de l'Amérique latine, Croix-Rouge, Eglise, Gouvernement, comme aux colonies étrangères les plus prospères.

Ces pays ont fait beaucoup, depuis de nombreuses années, en faveur des victimes des deux camps. De toutes parts, on fait appel à eux : non seulement la Croix-Rouge, mais aussi l'UNRRA, puis l'Organisation des réfugiés et de nouveau maintenant le Fonds international en faveur de l'enfance.

Venu après ou en même temps que les envoyés d'institutions toutes nécessaires, le représentant du Comité international de la Croix-Rouge n'en a pas moins été accueilli avec amitié, fêté, écouté, et souvent suivi. En même temps, il a vu — trop brièvement — comment vivent ces populations si vibrantes, il a pris joie à ces idiomes espagnol et portugais si pleins de vie, au français créole si gracieux, il a contemplé des paysages grandioses, l'âpreté du Mexique, la douceur des Antilles, le sourire de l'Amérique centrale, les dix climats de l'Amérique

V^e Conférence panaméricaine

du Sud et il a vu comment vingt bannières nationales se groupent autour du drapeau de la Croix-Rouge.

On sentira avec quelle sincérité il désire joindre son hommage d'admiration et de reconnaissance au témoignage de gratitude que le Comité international de la Croix-Rouge présente à l'Amérique latine dans le préambule à cet article.

Georges DUNAND

*directeur-délégué du Comité international
de la Croix-Rouge*

A Caracas, avec les Sociétés de la Croix-Rouge du continent américain

V^e CONFÉRENCE PANAMÉRICAINNE DE LA CROIX-ROUGE

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* a publié, dans son numéro d'avril ¹, des indications générales sur la réunion des Sociétés de la Croix-Rouge du continent américain qui s'est tenue, à Caracas, du 9 au 15 février, sous les auspices de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Nous reproduisons, ci-après, l'article que M. B. de Rougé a consacré à cette Conférence ² qui marquait la reprise de ces importantes réunions, la IV^e Conférence panaméricaine de la Croix-Rouge ayant eu lieu à Santiago-du-Chili, du 5 au 14 décembre 1940 ³. (*N.d.l.R.*)

Les vingt-deux Sociétés de Croix-Rouge que compte le continent américain avaient été invitées à se faire représenter à cette conférence. Dix-neuf d'entre elles ont répondu à cette invitation en envoyant à Caracas 116 délégués venant des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Chili, Costa-Rica, Cuba, Equateur, Etats-Unis, Guatémala, Haïti, Mexique,

¹ Page 365.

² *Le Monde et la Croix-Rouge*, Genève, janvier-mars 1947. « A Caracas avec les Sociétés de la Croix-Rouge du continent américain », par M. B. de Rougé, secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

³ Cf. *Revue internationale*, octobre 1940, p. 863.